

SIAT GABON
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 54.000.000.000 Francs CFA
Siège social : Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON,
Rue du Camp de Police, Libreville
RCCM Libreville : 2004B3348
NIF 783 171 M

AVIS DE SOUSCRIPTION

Chers Actionnaires,

La société Siat Gabon, Société Anonyme à Conseil d'Administration inscrite à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, ayant pour objet social l'agriculture (y compris l'élevage) (...) et constituée pour une durée de 99 années, porte à votre connaissance que suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 27 octobre 2017 qui s'est tenue à Libreville, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital en numéraire à concurrence d'une somme de vingt milliards (20.000.000.000) de francs CFA afin de porter le capital social de cinquante-quatre milliards (54.000.000.000) de francs CFA à soixante-quatorze milliards (74.000.000.000) de francs CFA par voie d'émission de deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles de même montant nominal que les anciennes, soit une valeur nominale de dix mille (10.000) francs CFA chacune numérotées de 5.400.001 à 7.400.000 à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Les actions nouvelles devront être libérées intégralement lors de la souscription de la totalité de leur valeur par apport en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles selon les conditions ci-après :

- o Période de souscription : **du 14 novembre 2017 au 4 décembre 2017**
- o Lieu d'ouverture : Siat Gabon ou BGFIBourse ou BGFIBourse par l'intermédiaire du Syndicat de placement BGFIBourse
- o Nombre d'actions : 2.000.000 actions
- o Prix d'émission : 10.000 Francs CFA par action

Chaque Actionnaire jouit de son droit préférentiel de souscription à titre irréductible au prorata de sa participation dans les conditions fixées à l'article 573 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Chaque Actionnaire jouit également, à titre réductible, du droit préférentiel de souscription à titre irréductible suite aux renonciations individuelles faites conformément aux articles 593 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

les Actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription (et le cas échéant y renoncer) et souscrire aux actions offertes dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date d'ouverture de la souscription, soit du 14 novembre 2017 au 4 décembre 2017, étant précisé que ce délai se trouverait clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés (article 578 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE),

Si au terme de la période légale de souscription, les souscriptions recueillies n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation du capital, les actions non souscrites seront librement réparties entre les actionnaires qui manifesteront leur volonté de souscrire, et ce, conformément à l'article 579 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les actions souscrites tant à titre réductible qu'à titre irréductible devront, lors de la souscription, être intégralement libérées en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, de la totalité de leur valeur.

les souscriptions seraient reçues au siège social de la société Siat Gabon ou auprès de BGFIBourse ou auprès de BGFIBourse par l'intermédiaire du Syndicat de placement, et seraient constatées en l'étude de Maître Jean-Louis Bertrand Anguile, Notaire à Libreville, chargé d'établir la Déclaration Notariée de Souscription et Versements qui constatera la réalisation de l'augmentation du capital en numéraire, avec la liste des souscripteurs.

Si vous souhaitez participer à cette augmentation, vous êtes invités à retirer le bulletin de souscription :

- au siège social de la société Siat Gabon sis au Boulevard de l'Indépendance, Bord de Mer, Rue camp de police – BP 3 928 Libreville-Gabon,
- auprès de l'intermédiaire habilité, BGFIBourse sis au Boulevard de l'Indépendance – BP 2 253 Libreville-Gabon,
- auprès du Syndicat de placement suivant de BGFIBourse :

BGFIBank Gabon SA	BP 2 253 – Libreville : Tél 00241 01 76 23 26
BGFIBank Congo SA	BP 14 579 – Brazzaville : Tél 00242 281 40 51/52
BGFIBank G.E. SA	BP 749 – Malabo : Tél 00240 33 09 63 52
BGFIBank Cameroun SA	BP 660 – Douala : Tél 00237 33 42 64 64
EDC Investment Corporation	BP 15 385 – Douala : Tél 00237 33 43 13 58
La Financière	BP 210 – Brazzaville : Tél 00242 05 311 81 66

étant précisé qu'il conviendra de retourner ce bulletin de souscription aux adresses indiquées, accompagné d'une part de votre règlement et d'autre part de l'attestation de détention des titres Siat Gabon.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'augmentation du capital, vous êtes invités à retirer la lettre de renonciation au siège social de la société Siat Gabon ou auprès de BGFIBourse ou auprès de BGFIBourse par l'intermédiaire de son Syndicat de placement, aux adresses sus indiquées, et de la retourner au siège social de la société Siat Gabon sus indiqué (par fax, mail, courrier express) accompagnée de l'attestation de détention des titres Siat Gabon, afin que vos actions puissent être proposées à la souscription des autres Actionnaires à titre réductible.

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration